

POLITIQUE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

PRÉAMBULE :

- L'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental et constitue une valeur essentielle de la démocratie. Malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités persistent au plan social, économique et politique. C'est dans cette optique que l'adoption d'une politique d'égalité vise à établir les balises concrètes qui permettront de préserver les acquis et de progresser encore davantage vers l'égalité. C'est une façon de reconnaître qu'il faut aider le changement à se produire et de témoigner de notre volonté d'y parvenir (Politique d'égalité de la CRÉBSL, mars 2010).

Cette démarche favorise le développement des valeurs suivantes :

- Justice sociale
- Démocratie
- Diversité des points de vue
- Respect des différences
- Participation citoyenne
- Concertation et complémentarité

1 - LE CONTEXTE dans lequel s'inscrit la démarche de se doter d'une politique d'égalité :

1.1 - Une volonté gouvernementale

- La Charte des droits et libertés de la personne*
- La politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait** et son plan d'action

1.2 - Une volonté régionale

- Politique d'égalité de la CRÉ-BSL*
- Entente spécifique pour l'égalité entre les femmes et les hommes de la CRÉ-BSL

1.3 - Une volonté de la MRC de Témiscouata

- La 5^{ème} Table sectorielle Femmes du CLD de Témiscouata et son plan d'action concerté.
- Le CLD a adopté la Charte des valeurs pour des municipalités équitables proposée par la Table de concertation des groupes de femmes du BSL.

1.4 - Une volonté municipale

- La municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a adopté sa politique familiale en 2004. Elle vient d'adopter sa politique familiale et des aînÉES et est membre de la MADA : municipalité amie des aînÉES.
- Des consultations auprès de la population ont permis l'élaboration d'un plan d'action qui vise le mieux-être des louisiennes et des louisiens en créant un milieu de vie accueillant et intergénérationnel. On peut lire que la politique familiale veut offrir un soutien au développement de toutes et de tous dans tous leurs aspects.
- La municipalité a aussi adopté la Charte des valeurs pour des municipalités équitables proposée par la Table de concertation des groupes de femmes du BSL.
- Une politique d'égalité reposant sur le **principe fondateur** suivant : *que notre vision du développement se base sur l'atteinte d'une plus grande égalité entre les hommes et les femmes y trouve donc sa place et vient ainsi compléter les actions entreprises pour améliorer la qualité de vie de toute la communauté.*

2 - LE PORTRAIT (état de la situation)

2.1- Voici quelques éléments tirés de Statistique Canada, profils des communautés de 2006, Recensement de 2006, qui permettent de dresser un portrait de la municipalité :

- Près de 20% de la population a plus de 65 ans dont presque 60% de femmes. 10% des familles sont des familles monoparentales dont 78% sont dirigées par des femmes. 21% des ménages sont constitués d'une seule personne. Sur 205 personnes ayant déclaré des heures de travail non-rémunérées reliées aux soins des personnes âgées, 56% sont des femmes et 44% sont des hommes.

- 6,3% des personnes sont à faible revenu avant impôt : 3,8% d'hommes et 9,1% de femmes. Les gains médians des personnes ayant travaillé toute l'année à temps plein (35 081\$) se répartissent comme suit : 40 975\$ pour les hommes et 26 090\$ pour les femmes.
- On retrouve à St-Louis de nombreux organismes et associations, plusieurs commerces et entreprises, un transport collectif et adapté, des infrastructures en sports et loisirs. Une technicienne en loisirs voit à susciter une vie communautaire intense dans la municipalité.
- **Indice de développement de la municipalité en 2006 : - 1,46 selon le MAMROT**

2.2- La place qu'occupent les femmes et les hommes dans les différentes organisations :

- Deux femmes sur sept siègent au Conseil municipal
- Plusieurs femmes occupent des postes ou exercent un métier traditionnellement masculin
- Les organisations vouées à l'éducation sont majoritairement féminines alors que celles vouées au développement sont majoritairement masculines. La direction est souvent occupée par un homme.

3 - POLITIQUE D'ÉGALITÉ DE LA MUNICIPALITÉ

3.1 - Le but :

En adoptant une politique d'égalité, la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! s'engage à se donner les moyens de favoriser l'atteinte d'une égalité réelle (mêmes droits, mêmes responsabilités, mêmes possibilités) entre les hommes et les femmes de sa communauté. Elle veut favoriser l'instauration d'une culture de l'égalité dans les champs de compétence de la municipalité et parmi la population.

3.2 - Les objectifs poursuivis :

Selon les différents champs de compétence municipale :

La Gouvernance (Conseil municipal, comités de travail, les décisions, les communications, etc.)

- Sensibiliser les partenaires à l'avantage d'une représentation plus équilibrée
- Viser la parité sur toutes les instances de décision
- Favoriser la participation citoyenne, tant des femmes que des hommes
- Favoriser l'apport des femmes au développement social et économique et s'assurer que les retombées sociales, économiques, régionales et locales bénéficient également aux femmes et aux hommes

La municipalité en tant qu'employeur :

- Favoriser l'accès et la participation des femmes dans toutes les sphères décisionnelles et opérationnelles au sein de l'organisation
- Favoriser la conciliation famille- travail- implication sociale
- Assurer l'intégration du principe de l'égalité et de l'équité aux pratiques de gestion des ressources humaines de la municipalité.

Les services offerts par la municipalité :

- Tenir compte des réalités et des différences au sein de la population dans l'offre de services, de programmes et de mesures
- Assurer l'équité et l'accessibilité hommes/femmes dans l'offre de services
- Viser une communication efficace auprès des citoyennes et des citoyens

3.3 - Les pistes d'action

- Utiliser l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans l'interprétation des résultats obtenus lors de sondages, consultations et pour mesurer l'impact des décisions prises sur les citoyennes et les citoyens

- Utiliser les principes de la rédaction épiciène afin d'être plus inclusif dans les communications
- Collaborer avec le centre des femmes du Témiscouata pour le recrutement de candidates aux élections municipales, la conciliation travail-famille-implication sociale ...
- Appliquer le plan d'action de la politique familiale et des aînéEs en complémentarité avec la politique d'égalité.
- Augmenter la sécurité dans les endroits stratégiques

3.4 - Les engagements de la municipalité

La municipalité s'engage à :

- Élaborer, mettre en œuvre, évaluer un plan d'action pour l'égalité h/f
- Nommer une personne responsable de la politique d'égalité de la municipalité
- Reconnaître l'expertise et collaborer avec la Table de concertation des groupes de femmes du bas-St-Laurent et le centre des femmes du Témiscouata
- Sensibiliser ses partenaires et la population aux avantages d'une culture de l'égalité dans la vie de la communauté

CONCLUSION

La municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! est à l'écoute et déjà sensibilisée à la mise en place de mécanismes pour assurer le mieux-être de sa communauté. Elle restera donc vigilante afin de protéger les acquis et de répondre encore mieux aux besoins de toute la population.

Néanmoins, il reste encore beaucoup à accomplir avant de pouvoir affirmer que l'égalité de droit est devenue une égalité de fait dans toutes les sphères du développement de la collectivité.

Par conséquent, afin d'assurer le succès de la politique d'égalité, trois principes seront mis de l'avant :

- Volonté commune d'agir
- Communication efficace et concertation entre les organisations
- Adhésion de la population à la politique d'égalité

RÉFÉRENCES :

- MCCCCF, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, 2006*
- MCCCCF, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015*
- CRÉ du Bas-Saint-Laurent, *Politique d'égalité entre les femmes et les hommes, mars 2010*
- Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec, *L'implantation d'une politique d'égalité : Guide d'accompagnement à l'intention des partenaires de l'égalité dans les diverses instances régionales, février 2009*
- *Politique d'égalité entre les femmes et les hommes, guide d'implantation, table de concertation des groupes de femmes de G.I.M., novembre 2011*
- *Pour une gouvernance équitable, Guide de mise en œuvre d'une politique d'équité de représentation hommes / femmes, RÉCIF 02 Table de concertation des groupes de femmes Saguenay-lac-St-Jean, 2011*
- *Politique d'égalité de la municipalité de Sayabec, novembre 2011*
- Statistiques Canada, Recensement de la population de 2006.

Adoptée par le Conseil municipal de Saint-Louis-du-Ha! Ha! le 2012.

Plan d'action de la Politique d'égalité de la municipalité de Saint-Louis-du-Hal Hal (2012-2014)

Objectif	Moyen	Résultats attendus
1. Favoriser une plus grande participation citoyenne à la vie communautaire, favoriser les échanges et les liens intergénérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Installer quelques bancs dans les parcs, piste cyclable ou autres endroits stratégiques - Nommer unE responsable du dossier de la politique d'égalité - Voir à ce que les heures pour le transport collectif correspondent mieux aux besoins 	<ul style="list-style-type: none"> - Des bancs seront disponibles pour les personnes âgées et les personnes qui surveillent les enfants - Un conseiller ou une conseillère portera officiellement le dossier - Des actions en ce sens seront entreprises avec les organisations concernées en lien avec la MRC
2. Optimiser une communication efficace et inclusive	<ul style="list-style-type: none"> - Publiciser davantage et varier les moyens de diffuser l'information afin de les rendre accessibles au plus grand nombre de personnes possible - Maintenir le site web à jour 	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions publicisées connaîtront une augmentation du taux d'affluence - Le site web sera maintenu à jour
3. Favoriser la participation et le maintien en poste des femmes au sein des instances décisionnelles et dans le développement local	<ul style="list-style-type: none"> - Collaborer avec le centre des femmes du Témiscouata - Sensibiliser les éluEs sortantEs à identifier au moins une candidature féminine 	<ul style="list-style-type: none"> 3 femmes siègeront sur le conseil aux prochaines élections municipales
4. Favoriser les mesures de conciliation famille-travail-implication sociale-études	<ul style="list-style-type: none"> - Constituer une banque de gardienNEs - Offrir une halte-garderie lors de la tenue d'événements (Carnaval, Fête des nouveaux arrivantEs, gala musical ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Une banque de gardienNEs à jour sera disponible - Une halte-garderie sera mise en place par les organismes concernés

<p>5. Prendre des mesures pour connaître et répondre aux besoins différenciés des femmes et des hommes</p>	<p>Utiliser l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans les sondages, consultations, documents et projets</p>	<p>Des données sexuées seront disponibles dans les portraits, les analyses de situation et les prises de décisions</p>
<p>6. Assurer une plus grande sécurité pour circuler à pied dans les rues, surtout en hiver</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'éclairage dans les endroits stratégiques identifiés - Améliorer l'entretien des rues les plus fréquentées par les piétonNEs (rue VTL, coin rue Commerciale face au cimetière) - Installer un panneau « Attention à nos enfants » au coin des rues St-Louis et Raymond 	<ul style="list-style-type: none"> - De l'éclairage supplémentaire sera installé là où le besoin se fait sentir. - L'entretien des rues les plus fréquentées par les piétonNEs sera amélioré - Le panneau sera installé